

BIENVENUE A LA COMMISSION DE SAUVEGARDE DES ESPECES DE L'UICN (CSE)

Nous souhaitons tout d'abord vous féliciter pour l'invitation que vous avez reçu à rejoindre la Commission de sauvegarde des espèces (CSE). Vous êtes invité(e) à rejoindre un réseau international d'experts qui composent la plus large des six Commissions de volontaires de l'UICN. La structure et le fonctionnement de la CSE peuvent apparaître complexe à première vue et c'est pourquoi nous avons préparé un document qui sert d'introduction et qui vous donne une idée générale de la Commission.

La CSE a été créée par l'UICN il y a près de soixante ans. Depuis, elle s'est développée jusqu'à devenir un réseau scientifique global de plusieurs milliers d'experts volontaires, travaillant conjointement dans le but d'aboutir à la vision d'un "monde qui valorise et conserve les niveaux actuels de diversité biologique".

Le rôle majeur de la CSE est de présenter des informations à l'UICN sur la conservation des espèces et sur la valeur inhérente des espèces et leur rôle en terme de:

- Santé des écosystèmes et leur fonctionnement ;
- Services fournis par les écosystèmes ;
- Soutien aux moyens d'existence de la population humaine.

Les principaux produits de la CSE sont la Liste rouge UICN des espèces menacéesTM (marque déposée), le Service d'information sur les espèces (Species Information Service - SIS), des Plans d'actions pour la sauvegarde des espèces, des lignes directrices techniques et des contributions aux prises de position de l'UICN. La Commission a pour but de produire et promouvoir connaissance technique, conseils et recommandations de nature politique à ceux qui peuvent influencer la mise en œuvre de mesures de conservation à travers le monde.

La Liste rouge de l'UICN et le SIS

La Liste rouge UICN des espèces menacées est à ce jour l'inventaire le plus exhaustif dans le monde, sur le statut de conservation des espèces végétales et animales. Elle utilise un ensemble de critères permettant d'évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et sous-espèces. Ces critères peuvent être utilisés pour toutes les espèces et toutes les régions du monde.

Grâce à sa solide base scientifique, la Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil faisant autorité en terme de statut de conservation de la diversité biologique. Le but ultime de la Liste rouge est de rendre compte de l'urgence et de l'échelle des problèmes de conservation, au public et aux

autorités compétentes ainsi que d'inciter la communauté mondiale à se mobiliser pour réduire le risque d'extinction des espèces. La liste est une partie essentielle d'un ensemble d'outils nécessaires afin d'identifier les priorités en termes de conservation et de progresser vers une utilisation durable de nos ressources naturelles.

La CSE possède la banque de données la plus complète au monde sur le statut des espèces, notamment celles menacées d'extinction. Pour faciliter l'acquisition de cette information et en faciliter l'utilisation, la CSE développe actuellement le SIS (Species Information Service). Le SIS est amené à devenir une source internationale d'information sur les espèces gérée par le réseau des Groupes de Spécialistes de la CSE. Dans les années à venir, la CSE se concentrera sur une utilisation cohérente de la Liste Rouge et du SIS comme outils essentiels dans la mise en œuvre d'évaluation du statut global ou régional de groupes taxonomiques clef, le développement d'indicateurs et le suivi des tendances en terme de perte de biodiversité au niveau mondial.

Les Plans d'action de la CSE pour la sauvegarde des espèces

Les Plans d'action de la CSE sont une des sources faisant autorité en terme d'information sur les espèces et leurs besoins en terme de conservation. Développés par les Groupes de spécialistes de la CSE, les Plans d'action identifient les menaces et proposent des solutions appropriées à tous les niveaux pour réduire ou éliminer ces menaces. Pour une information plus détaillée sur le processus d'élaboration des Plans d'action, se référer à l'article « What does IUCN species action planning contribute to the conservation process ? » de Fuller *et al.* (2003)¹

Les Lignes directrices techniques

Ces Lignes directrices, produites par la CSE servent de guides dans la mise en œuvre de projets et d'initiatives de conservation spécialisés comme la réintroduction d'espèces dans leur habitat naturel, la prise en charge de spécimens confisqués et le contrôle des espèces envahissantes. Toutes les prises de position politiques et les lignes directrices sont disponibles sur le site <http://www.iucn.org/themes/ssc/pubs/policy/index.htm> en Français, Anglais et Espagnol.

VISION, BUT ET OBJECTIFS DE LA CSE

Un **Plan stratégique** (2001 – 2010) établit les fondements du travail de la Commission. Le cadre général est le suivant :

Vision

Un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel

But

La crise de l'extinction et la perte massive de biodiversité sont universellement reconnues comme une responsabilité partagée, résultant en

une action visant à réduire cette perte de diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes.

Objectifs

1. Les décisions et les politiques qui affectent la diversité biologique sont basées sur une information scientifique interdisciplinaire et fiable ;
2. Des modes de production et de consommation qui favorisent la conservation de la biodiversité sont adoptées par les utilisateurs des ressources naturelles ;
3. La capacité à fournir des solutions pratiques, novatrices et opportunes aux problèmes de la conservation est augmentée.

GOUVERNANCE DE LA CSE

Le(la) **Président(e)** de la Commission est élu(e) par les membres de l'UICN au cours de chaque Congrès mondial pour une période de trois à quatre ans ; il(elle) est membre du conseil de l'UICN. Le(la) Président(e) est assisté(e) d'un **Comité directeur** qui a un rôle de conseil et fournit une vision et une direction stratégique au travail de la Commission. Certains membres du Comité directeur sont également les points focaux pour des **Sous-comités** qui se concentrent sur des thèmes spécifiques. Chaque Sous-comité propose direction et conseils dans son domaine spécifique à la Commission et en particulier aux Groupes de spécialistes associés.

LA CSE ET LE SECRETARIAT DE L'UICN

La CSE est liée de façon institutionnelle au **Programme pour les espèces** de l'UICN, un des multiples programmes thématiques de l'UICN (voir organigramme en annexe pour plus d'information sur l'organisation structurelle du Programme pour les espèces au sein de l'UICN). Le Programme pour les espèces est responsable du soutien et de l'aide aux activités des Groupes de spécialistes de la CSE et d'initiatives couvrant l'ensemble du réseau. Ce Programme fait partie du Secrétariat de l'UICN dont le siège social se situe à Gland en Suisse. Il est divisé en un certain nombre d'initiatives : le commerce des espèces sauvages, la Liste rouge, l'évaluation de la biodiversité d'eau douce (basées à Cambridge au Royaume Uni) et l'initiative d'évaluation globale de la biodiversité (basée à Washington DC, aux Etats-Unis).

L'UICN a également des bureaux régionaux en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe, chacun ayant pour tâche de mettre en place le programme de l'Union sur son territoire. Travaillant en collaboration avec le secrétariat de l'UICN, y compris ses bureaux régionaux et ses programmes thématiques, et les membres de l'UICN, la CSE a pris l'engagement de travailler sur un programme de l'UICN unique approuvé lors du 3^{ème} Congrès mondial de la nature en Novembre 2004.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA CSE

Structure

La pertinence et la force de la Commission tient à son réseau d'experts qui offrent leurs compétences et leur temps de façon volontaire dans le but de fournir les fondations scientifiques et pratiques sur lesquelles des actions de conservation seront construites, au sein de l'UICN et au delà. La masse de ce réseau de volontaires est déployée au sein de plus de 100 **Groupes de spécialistes** et **Groupes de travail** ; ce sont les unités de travail principales de la Commission ; elles fournissent un large panel de compétences et un engagement qui sont la force motrice de la CSE dans l'achèvement de ses objectifs. Ces groupes sont un mélange unique d'individus qui opèrent indépendamment mais s'engagent à respecter la vision de la CSE, sa mission, ses objectifs, sa politique générale, ainsi que ceux de l'UICN.

La majorité des Groupes de spécialistes de la CSE couvre des taxons particuliers ou des groupes taxonomiques allant des orchidées aux amphibiens en passant par les crocodiles et les tigres. D'autres groupes couvrent une région spécifique ou un problème interdisciplinaire comme la santé de la faune sauvage, les réintroductions, l'utilisation durable, les espèces envahissantes, la reproduction pour la conservation. Les Groupes de travail diffèrent des Groupes de spécialistes par le fait qu'ils sont constitués en réponse à des problèmes de conservation pressants et doivent fournir des résultats spécifiques dans un délai donné.

Restructuration au sein de la CSE

La Présidente de la CSE avec le soutien du Comité de direction a créé un Groupe de travail à l'intérieur du Comité de direction dans le but de restructurer la Commission et d'en faire un réseau plus fort et plus efficace pour atteindre ses objectifs de conservation. Prenant en compte les résultats de l'étude sur le Volontariat au sein de la CSE réalisée en 2001 et la vision de la Commission, ses but et objectifs, le Groupe de travail en charge de la restructuration doit analyser la structure existante de la Commission et proposer des modèles et moyens d'action pour optimiser et rationaliser la capacité de la CSE à achever ses trois objectifs stratégiques.

Certains changements ont déjà été effectués sur la structure du réseau avec la nomination des Présidents et des membres des Groupes mais le Groupe de travail sur la restructuration aura sans doute besoin d'une année pour mener à bien sa tâche. Il est important de garder à l'esprit que d'autres changements au sein des Groupes de spécialistes et Groupes de travail pourront être effectués à l'issue de ce processus.

Fonctionnement des membres à l'intérieur de la CSE

Les Groupes de spécialistes et les Groupes de travail, composés de scientifiques et de praticiens de la conservation, ont pour tâche de surveiller le statut des espèces dans leur domaine de compétence, d'identifier les

menaces qui pèsent sur ces espèces et de promouvoir à tous les niveaux les actions nécessaires à leur conservation. Ils apportent également un conseil scientifique à diverses organisations de conservation, des agences gouvernementales et aux membres de l'UICN. Ils soutiennent la mise en oeuvre des accords environnementaux multilatéraux comme la CDB, la CITES et la CMS. La CSE est reconnue pour les travaux spécifiques effectués par ses Groupes de spécialistes disciplinaires. Le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes par exemple est à la pointe du travail effectué par l'UICN en cette matière ; il a développé une impressionnante banque de données et produit des lignes directrices pour aider à combattre la dissémination des espèces envahissantes. De son côté le Groupe de spécialistes de l'utilisation durable est au cœur du travail de l'UICN sur la promotion de bonnes pratiques pour l'utilisation durable des espèces et des ressources naturelles.

Les membres des Groupes de spécialistes de la CSE conduisent des projets de recherche et mettent en oeuvre un ensemble d'activités de conservation dans leur domaine spécifique. Grâce à ses Groupes, la CSE renforce les capacités de ses membres, accroissant leur potentiel de réponse face aux défis que doit relever la conservation de la biodiversité. Inversement, grâce à la CSE, les membres bénéficient d'un accès direct à tous les forums internationaux sur la conservation, au sein desquels l'UICN joue un rôle prépondérant ; ils acquièrent aussi des contacts et des opportunités de collaboration avec des collègues travaillant sur des sujets similaires à travers le monde.

Ces collaborations permettent aux membres de contribuer plus efficacement à des actions de conservation aussi bien globales que dans leur région, pays ou localité.

AVANTAGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DE LA CSE

Le statut de membre de la CSE est basé sur une politique de bénéfices mutuels et réciproques. Les membres bénéficient de possibilités de collaboration pour la conservation des espèces et d'une appartenance à un corps d'experts hautement respecté et efficace. Souvent, les membres pensent que le plus grand avantage du statut de membre est de pouvoir apporter sa compétence spécifique à l'effort global de conservation et de participer à l'assemblage des savoirs spécifiques afin d'avoir un impact à un niveau plus élevé.

En bref, le statut de membre de la CSE comporte les avantages suivants :

- Le pouvoir d'influencer les politiques et les prises de décisions dans le cadre d'un Groupe de spécialistes, de la CSE, de l'UICN et au-delà ;
- Efficacité accrue en terme de conservation ;
- Contribution à une autorité internationale sur le statut de conservation des plantes et des animaux – La Liste rouge UICN des espèces menacées™ (marque déposée) ;
- Contribution à *Species* la publication bi-annuelle de la CSE, largement distribuée ;

- Information la plus récente sur les menaces les plus importantes qui pèsent sur la biodiversité et les actions entreprises pour tenter d'y remédier ;
- Communication avec un réseau international d'experts dans le domaine de prédilection du membre ou dans tout autre domaine ;
- Affiliation au plus grand réseau professionnel d'experts sur les espèces au monde ; et, par conséquent,
- Distinction professionnelle et reconnaissance de ses pairs.

Autres avantages du statut de membre de la CSE :

- Accès à l'annuaire des membres de la CSE ;
- Obtention d'une réduction d'un tiers sur le prix des publications de l'UICN ;
- Accès à des réunions : les réunions des Groupes de spécialistes, les réunions régionales de l'UICN ou de la CSE, généralement tenues à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN, sont ouvertes aux membres² ; et,
- Accès à un système d'échange d'information par courriel, listes de distributions (listserv), bulletins électroniques (E-bulletin), lettres d'information des Groupes de spécialistes, ainsi qu'aux sites internet de l'UICN / CSE et des Groupes de spécialistes.

La responsabilité majeure incombant aux membres de la CSE est de maintenir un contact avec le(la) Président(e) de leur Groupe de spécialistes, de répondre promptement à des demandes d'aide de la CSE et de l'aider à atteindre ses objectifs en temps voulu. Par exemple, cela peut inclure une contribution à l'élaboration de lignes directrices de la CSE ou l'analyse de propositions d'inscription des espèces aux annexes de la CITES ou encore l'apport de conseils et d'outils à l'occasion de formation ou d'ateliers. La CSE requiert également le concours des Groupes de spécialistes dans l'établissement et la mise à jour des évaluations Liste rouge des espèces couvertes par les différents groupes. Ceci est une des contributions majeures des Groupes de spécialistes à la CSE et il est demandé aux membres de se familiariser avec les Catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN et de répondre aux requêtes d'assistance de leur Président(e) de Groupes pour ces évaluations.

En général, les membres de la CSE doivent apporter une contribution à leur Groupe de spécialistes dans le but de développer l'image de marque et à la crédibilité des travaux de la Commission, ainsi que les priorités de conservation de leur(s) espèce(s) de prédilection en face d'autorités compétentes. Il est important de noter toutefois que les Groupes de spécialistes ne sont pas des groupes militants - ils fournissent une information technique de qualité et défendable. Si les membres des Groupes de spécialistes peuvent communiquer des informations sur les travaux d'un Groupe de spécialistes ou d'un Groupe de travail, seul(e) le(la) Président(e) du Groupe est autorisé(e) à s'exprimer au nom du Groupe, soit directement, soit sous sa propre signature sur papier à en-tête du Groupe. De la même

manière, un(e) Président(e) de Groupe ne pourra s'exprimer au nom de la CSE ou de l'UICN sans une autorisation préalable.

CONSEILS ET DOCUMENTATION

A la prise en charge de leur fonction, les Président(e)s de Groupes se sont tous engagé(e)s par écrit sur un certain nombre d'activités listées dans des **Termes de référence 2005-2008**, mis à jour. Les Président(e)s ont également reçu un document intitulé **Lignes Directrices et Conseils Opérationnels** qui développe les points abordés dans les Termes de Référence ; il est le fruit de l'expérience accumulée par un certain nombre d'experts au cours de nombreuses années passées au sein de la CSE et de Groupes de spécialistes. Nous espérons que ces outils apporteront une aide efficace aux Président(e)s des Groupes et leur permettront d'atteindre leurs objectifs.

Nous vous recommandons de contacter le(la) Président(e) de votre Groupe de spécialistes ou de votre Groupe de travail pour obtenir conseil et orientation concernant votre statut de membre et les objectifs du Groupe. Veuillez noter que, en raison du grand nombre de membres affiliés, le personnel de la CSE et du Programme pour les espèces n'est pas en mesure de communiquer directement et personnellement avec les membres d'un Groupe sur des sujets d'ordre général. Vous trouverez de plus amples informations sur la CSE sur le site <http://www.iucn.org/themes/ssc> avec toutes les informations utiles aux nouveaux membres dans la rubrique "SSC Members Toolkit" (Outils de travail pour les membres de la CSE).

L'invitation que vous recevez à rejoindre la Commission de Sauvegarde des Espèces de l'UICN est motivée par votre grande expérience qui, nous le croyons, apportera une valeur ajoutée au travail de la Commission. Nous espérons sincèrement que vous accepterez notre invitation à contribuer à la plus grande source au monde, d'information sur les espèces, leur importance, les menaces qui pèsent sur elles et leurs besoins de conservation.

NOTES

1 Richard A. Fuller, Philip J.K. McGowan, John P. Carroll, René W.R.J. Dekker and Peter J. Garson. 2003. What does UICN species action planning contribute to the conservation process? *Biological Conservation* 112: 343–349.

2 Veuillez noter que les frais liés à la participation à ces réunions sont généralement à la charge des membres.

